

REGLEMENT DES TROPHEES DE LA FONDATION NORSYS 2018

Article 1-Objet

La fondation norsys dont le siège administratif est situé 1, rue de la cense des raines-59710 Ennevelin, organise « les **trophées de la fondation norsys 2018** » dont l'objectif est de valoriser les **initiatives innovantes** permettant de « faciliter l'accès à la connaissance pour mieux vivre », dans les domaines de **l'accès à l'éducation, l'emploi, l'éducation à la santé et à l'environnement.**

Ces projets sont réalisés en France, dans les territoires des agences norsys soit la **région Ile de France, le département du Nord**, les agglomérations de **Lyon, Grenoble, Tours, Nice et Nantes.**

L'appel à candidatures est lancé le **vendredi 26 Janvier** et clôturé le **vendredi 2 Mars à minuit.**

Article 2-Candidature

La participation aux trophées est ouverte à des organismes à but non lucratif, domiciliés en France métropolitaine, et plus précisément les associations loi 1901 ou institutions.

Les dossiers de candidature téléchargeables sur le site internet <https://fondation.norsys.fr/> devront être envoyés par mail, aroumilhac@norsys.fr CD, USB, ou courrier au plus tard **le vendredi 2 Mars 2018**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Fondation norsys. Les trophées
1, rue de la cense des raines
59710-Ennevelin

Tout dossier incomplet, illisible ou envoyé **après le 2 mars** ne sera pas pris en compte.

Un seul **dossier par projet** sera accepté, mais un organisme peut proposer plusieurs projets.

Le dossier de candidature devra comporter :

- La fiche de candidature
- Le règlement, dûment signé par le représentant légal de l'association ou institution
- Les pièces justificatives de l'existence légale de la structure, ainsi que son objet.

Pour les associations

- ✓ Les statuts datés et signés
- ✓ La copie de la parution au J O
- ✓ La liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau
- ✓ Le rapport d'activités 2017 ou 2016
- ✓ Le rapport financier 2017 ou 2016
- ✓ Un RIB

Article 3-Jury

Le jury sera librement constitué par la fondation norsys et sera composé des membres du bureau exécutif de la fondation et salariés des agences norsys.

Les projets lauréats seront « parrainés » et suivis par un collaborateur de l'agence locale.

Article 4-Processus de sélection

1. Pour désigner les actions lauréates, le jury composé des membres du bureau de la fondation fera une présélection en se basant sur les critères suivants :

Cohérence avec l'objet de la fondation soit : « faciliter l'accès à la connaissance pour mieux vivre », dans les domaines de l'accès à l'éducation, l'emploi, l'éducation à la santé et à l'environnement.

Ainsi que

- Le caractère innovant de l'action
- L'impact et les objectifs à court terme du projet
- Les outils prévus pour mesurer cet impact
- La pérennité du projet présenté

2. Les porteurs des projets présélectionnés pour le Prix du Jury et le prix Coup de Cœur des collaborateurs devront réaliser une vidéo de présentation pour la communication des projets et les votes des collaborateurs de norsys afin de déterminer le classement, voir article 3 ci-après

3. Le jury composé des membres du bureau national de la fondation fera la pré-sélection des projets et se réunira en Mars pour rencontrer les candidats nominés.

Le « Prix du jury » attribué par les membres du bureau de la fondation à la suite de l'étape 3, sera de 5000€

Le prix « Coup de cœur » des collaborateurs basé sur une pré-sélection du jury et voté via un formulaire interne sera de 3000 €.

4. Les prix seront remis en **mai 2018** dans les agences locales de norsys (Ennevelin, Lyon, Nantes, Nice, Tours)



Article 5-Prix

Les 2 lauréats désignés par le jury recevront une dotation globale de **8000 €**

- **Prix du jury : 5000 €**
- **Prix coup de cœur des collaborateurs : 3000 €**

Les lauréats recevront leurs trophées lors d'une cérémonie organisée en agence. Les lieux et précisions seront envoyés par mail à tous les candidats.

Les dotations correspondantes seront remises une fois l'action réalisée sur présentation des justificatifs (factures).

Article 6-Informatique et liberté

Les candidats et lauréats autorisent la fondation norsys à citer et publier leur nom, prénom, coordonnées complètes et description non confidentielles de leurs actions dans le cadre d'information et de communication liées aux « Trophées de la fondation norsys », sur quelque support que ce soit, notamment le site internet <https://fondation.norsys.fr> sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un quelconque avantage.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les candidats peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification pour toute information figurant sur le fichier de la fondation norsys, établi à partir des dossiers de candidature. Tout participant qui ne souhaite pas que ses données soient saisies, à condition que celles-ci ne soient pas nécessaires à la bonne gestion et organisation des trophées, doit obligatoirement en informer la fondation norsys par écrit à l'adresse suivante : Fondation norsys- Les trophées de la fondation-1, rue de la cense des raines-59710- ENNEVELIN ou par mail aroumilhac@norsys.fr

Le

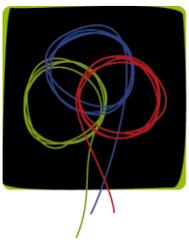
A

Nom et prénom

Fonction dans l'organisme

Signature du représentant de l'organisme

Précédée de la mention « lu et approuvé »



norsys
FONDATION